



## COLLECTE DE GROS REBUTS

**P.12**

## VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

**P.12**

## CLUB DE LECTURE TD

**P.15**



## CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	6
Informations sur les services	10
Histoire et patrimoine	14
Bibliothèque	15
Loisirs et culture	16
Vie communautaire	18
Calendrier de juillet	20

## FÊTE NATIONALE 2024

**Page 16**



## ACTIVITÉS ESTIVALES 2024

**Page 16-17**

## COHABITONS **Page 13**

SANS FAIRE DE VAGUES



## À la mairie

### MAIRE



**Mario St-Pierre**  
450 772-5574



### DISTRICT 1



**Geneviève Hébert**  
450 772-0806

### DISTRICT 2



**Vacant**

### DISTRICT 3



**Jean Pinard**  
450 772-5427

### DISTRICT 4



**Sylvie Guévin**  
450 774-0698

### DISTRICT 5



**Luc Darsigny**  
450 772-6683

### DISTRICT 6



**Pascale Pinette**  
450 300-5500

## Hôtel de ville



### SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis  
En présentiel les lundis et mercredis  
selon l'horaire de bureau  
Appelez au 450 772-2488 poste 0

## Édifices municipaux

### Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



### Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



### Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

### HORAIRE

**HORAIRE D'ÉTÉ**  
**À PARTIR DU 25 JUIN**  
**Mardi, mercredi, jeudi:**  
de 11 h 30 à 16 h 30  
de 18 h 30 à 20 h 30



## Services municipaux

<b>Dominique St-Pierre</b>	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
<b>Eric Sergerie</b>	Assistant-trésorier comptabilite@viljest-pie.ca	772-2488	poste 229
<b>Annick Lafontaine</b>	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2788	poste 230
<b>Sophie Boilard</b>	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
<b>Robert Choquette</b>	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
<b>Julie Nicolas</b>	Directrice des Loisirs loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
<b>Jean-Yves Bergeron</b>	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
<b>Martine Garon</b>	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
<b>Sylvain Daigneault</b>	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
<b>Yves Demers</b>	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
<b>Alexandria Boucher</b>	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

### Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : [elus@viljest-pie.ca](mailto:elus@viljest-pie.ca)

## Coordonnées:

### Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0  
Téléphone: 450 772-2488  
Télécopieur: 450 772-2233  
Courriel: [st-pie@viljest-pie.ca](mailto:st-pie@viljest-pie.ca)  
Site internet: [www.viljest-pie.ca](http://www.viljest-pie.ca)

### HEURE D'OUVERTURE:

#### Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)  
Vendredi: 8 h à 13 h

#### Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable  
(Fermé de 12 h à 13 h)

**Urgence voirie et aqueduc**  
**1 888 792-7179**

**SPA de Drummond: 1 855 472-5700**



## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 77-101 ET 78-10

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 7 mai 2024 le règlement numéro 77-101 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale » ainsi que le règlement numéro 78-10 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement concernant la largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe et le diamètre minimal d'un cercle de virage ».

Le règlement numéro 77-101 a pour objet d'autoriser, dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée.

Le règlement numéro 78-10 a pour objet de diminuer de 14 mètres à 12 mètres la norme de largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe et de réduire de 33 mètres à 28 mètres la norme de diamètre minimal d'un cercle de virage aménagé à l'extrémité d'une rue sans issue.

La MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 29 mai 2024.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 4 juin 2024.  
Annick Lafontaine, greffière

## AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

### VILLE DE SAINT-PIE

#### DATE DU SCRUTIN : 14 JUILLET 2024

Par cet avis public, Annick Lafontaine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu pour le poste de conseillère ou de conseiller du district # 2;
2. Les personnes candidates pour le poste de conseillère ou de conseiller du district # 2 sont :
  - **Didier Ruel**, 1155, Grand rang Saint-François
  - **Jacinthe Martin**, 269, rue Chaput
  - **Laurence Bousquet**, 545, Petit rang Saint-François
  - **Sylvain Gagné**, 276, rue Notre-Dame
3. Les électeurs du district # 2 pourront exercer leur droit de vote en se présentant au bureau de vote qui leur sera assigné, aux dates, aux heures, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants :
 

Jour du scrutin : **Dimanche 14 juillet 2024, de 10 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 3 et 4  
Lieu : Centre sportif et culturel, 50, avenue Garneau

Jour de vote par anticipation :  
**Dimanche 7 juillet 2024, de 12 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 3 et 4  
Lieu : Centre sportif et culturel, 50, avenue Garneau
4. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 14 juillet 2024 à 20 h 30 ou lorsque tous les relevés de dépouillement seront remis à la présidente d'élection au 77, rue Saint-Pierre.
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 77, rue Saint-Pierre ou au 450 772-2488, poste 230.

Donnée à Saint-Pie, le 20 juin 2024

Annick Lafontaine, présidente d'élection

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT # 283

#### RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 4 juin 2024 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 283 est de réglementer afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.



# AVIS PUBLICS

## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00 le mardi 2 juillet 2024, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 24-06
Nom du requérant :	David Pontbriand
Emplacement :	176, rue Couture
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement de la résidence à ± 1 mètre de la ligne latérale tandis que la norme d'implantation est de 2 mètres.
No de la demande :	DM 24-07
Nom du requérant :	Thomas Hamel
Emplacement :	643, Petit rang Saint-François
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de ± 9.13 mètres de haut tandis que la norme est de 7.6 mètres.
No de la demande :	DM 24-08
Nom du requérant :	Habitations Pitre et Fils inc.
Emplacement :	Lot 6 600 265, rue Sansoucy
Objet de la demande :	Autoriser le lotissement d'un lot de 24.16 mètres de profondeur tandis que la norme est de 27.5 mètres.
No de la demande :	DM 24-09
Nom du requérant :	Yves Morin
Emplacement :	1579, rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une résidence de 4.88 mètres de profond et d'une superficie au sol de 62 m.c. au lieu de la norme prescrite de 6.7 mètres pour la profondeur et une superficie de 72 m.c.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 5 juin 2024

Annick Lafontaine, greffière

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

#### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT » DANS LA ZONE NUMÉRO 407

##### 1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 77-102 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « centre d'entraînement » dans la zone numéro 407 ».

##### 2. Objet du second projet de règlement

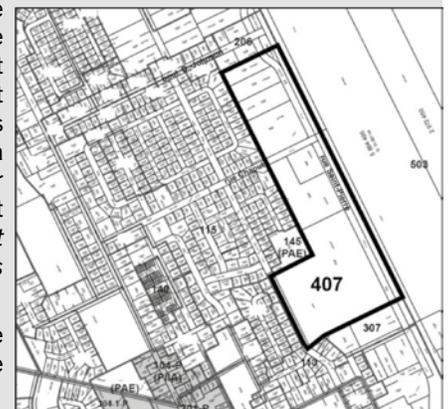
Comme son titre l'indique, le second projet de règlement numéro 77-102 a pour objet d'autoriser, dans la zone

numéro 407, l'usage centre d'entraînement sous réserve que celui-ci soit exercé à titre d'usage complémentaire à une activité principale liée à la fabrication d'équipements de conditionnement physique.

##### 3. Demande de participation à un référendum

La disposition contenue dans ce second projet de règlement peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une telle demande peut provenir de la zone





concernée (zone 407) ainsi que de toute zone contiguë à celle-ci (zones 113, 115, 145, 206, 307 et 503). Cette demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation de la zone concernée ainsi que des zones contiguës 113, 115, 145, 206 et 307 est illustrée sur le plan ci-joint. La délimitation complète de la zone contiguë 503 peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

#### 4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### 5. Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 4 juin 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1° Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3° Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la

*Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 4 juin 2024, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.

#### 6. Absence de demande

Si la disposition contenue dans le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, celle-ci pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 juin 2024

Annick Lafontaine, greffière

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE

DE CONSULTATION LE MARDI 2 JUILLET 2024

### SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 80-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 77-103 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les*

*bâtiments sous forme de dôme dans la zone numéro 210 ».*

- Projet de règlement numéro 80-7 intitulé « *Règlement modifiant le règlement des permis et certificats* ».

#### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 2 juillet 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

#### 3. Objet des projets de règlement

Le projet de règlement numéro





## VIE MUNICIPALE



77-103 a pour objet de permettre l'installation d'un dôme (construction dont la forme de toit est arrondie), à titre de bâtiment accessoire à un usage principal dans la zone numéro 210.

Le projet de règlement numéro 80-7 a pour objet de permettre, dans les zones numéros 129 et 130, l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire malgré le fait que

le terrain ne soit pas adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement.

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

#### 4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 juin 2024  
Annick Lafontaine, greffière

### AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

## PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du 31 mai 2024 à 12 h 30.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale du 31 mai 2024 en retirant le point 5.

### AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'objet de ce règlement vise à réglementer afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal.

### 5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ITEM RETIRÉ

### PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 40.

## PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 4 juin 2024 à 19h.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2024 est adopté en retirant les points suivants : 6.1. PAE – projet de prolongement de la rue Sansoucy et 10.1. SSI – démission.

### TECHNICIEN-COMPTABLE SURNUMÉRAIRE – EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de Mme Ginette Bergeron à titre de technicien-comptable surnuméraire, échelon 1, conformément aux dispositions de l'article 2.10 de la convention collective en vigueur.

### POSTE D'ASSISTANT-INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – CRÉATION ET EMBAUCHE

Le conseil autorise la création d'un poste d'assistant-inspecteur en bâtiment et en environnement et autorise l'embauche de madame Annabel Sauvage à ce poste, à compter du 5 juin 2024.

### CONGRÈS 2024 DE L'AQLM – AUTORISER L'INSCRIPTION

Le conseil autorise l'inscription de la directrice du Service des loisirs au congrès de l'AQLM (Association québécoise du loisir municipal) au montant de 550\$, plus taxes et de lui rembourser tous les frais afférents.

### CONGRÈS 2024 DE LA FQM – AUTORISER L'INSCRIPTION

Le conseil autorise l'inscription du maire et d'un conseiller pour le congrès 2024 de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) et de leur rembourser les frais afférents.

### ENTENTE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES – INTENTION D'ENGAGER UNE DEUXIÈME RESSOURCE – AUTORISATION

Le conseil de la Ville de Saint-Pie souhaite que la MRC des Maskoutains engage une deuxième ressource afin de répondre à la demande des Municipalités pour l'Entente pour le service régional de gestion des archives, et ce, pour sa durée jusqu'au 31 décembre 2026.



## **APPEL D'OFFRES – NUMÉRISATION DE DOCUMENTS – MRC DES MASKOUTAINS – AUTORISATION**

Le conseil de la Ville de Saint-Pie autorise la MRC des Maskoutains à préparer les devis nécessaires afin de numériser la masse documentaire des dossiers d'évaluation foncière.

## **ÉLECTION PARTIELLE 2024 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Le conseil adopte la rémunération du personnel électoral conformément au règlement adopté par le gouvernement du Québec sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

## **ACHAT DE MATÉRIEL – AUTORISATION**

Le conseil autorise l'achat de matériel consistant en des autocollants en forme de personnage à coller sur les bacs au montant de 34,50\$ l'unité, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie 360 Autowrap reçue le 24 août 2023, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil, montant qui est affecté de la manière suivante : un montant de 5 779\$ provenant de la Société de l'assurance automobile du Québec et le solde au budget courant.

## **PAE – PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE SANSOUCY ITEM RETIRÉ**

## **SOLUTION DE GESTION DES DONNÉES GÉOSPATIALES – MODULES GOPISCINE – AUTORISER L'ACQUISITION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

Considérant que les modules GOpiscine faciliteraient grandement le travail du service d'urbanisme, le conseil autorise l'acquisition de la Solution de gestion des données géospatiales GOpiscine auprès de la compagnie Groupe de géomatique Azimut inc. pour un montant minimal de 6 527\$, plus taxes, n'incluant pas les heures de soutien technique au taux horaire de 125\$, conformément à son offre de service datée du 28 mai 2024, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil, celui-ci étant d'un montant maximum de 8 000\$, en appropriant le surplus libre.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 77-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA HAUTEUR ET LA SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT ANNEXÉ OU INTÉGRÉ À UNE HABITATION – ARRÊT DES PROCÉDURES**

Arrêt des procédures de modification du règlement de zonage concernant la hauteur et la superficie d'un bâtiment annexé ou intégré à une habitation.

## **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT » DANS LA ZONE NUMÉRO 407**

Le conseil adopte le second projet de règlement numéro 77-102, qui sera soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

## **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS SOUS FORME DE DÔME DANS LA ZONE NUMÉRO 210**

AVIS DE MOTION est donné par Jean Pinard qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 77-103 modifiant le règlement de zonage numéro 77 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de permettre l'installation d'un dôme (construction dont la forme de toit est arrondie), à titre de bâtiment accessoire à un usage principal dans la zone numéro 210.

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES BÂTIMENTS SOUS FORME DE DÔME DANS LA ZONE NUMÉRO 210**

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 77-103 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 2 juillet 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

## **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 80-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS**

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 80-7 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 80 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de permettre, dans les zones numéros 129 et 130, l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire malgré le fait que le terrain ne soit pas adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement.

## **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 80-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 80-7 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 2 juillet 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 283 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'objet de ce règlement vise à réglementer afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal.

## **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 537 DE L'ANCIEN VILLAGE CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET SON AMENDEMENT PORTANT LE NUMÉRO 548**

AVIS DE MOTION est donné par Pascale Pinette qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 284 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 284 abrogeant le règlement 537 de l'ancien village constituant un comité consultatif en environnement et son amendement portant le numéro 548. L'objet de ce règlement est d'abroger des règlements obsolètes.

## **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 48 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES RUES ET TROTTOIRS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DONT ELLE EN EST PROPRIÉTAIRE**

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 285 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 285



## VIE MUNICIPALE

abrogeant le règlement 48 concernant l'entretien d'hiver des rues et trottoirs sur le territoire de la municipalité et dont elle en est propriétaire. L'objet de ce règlement est d'abroger un règlement obsolète.

### INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE – OCTROI DU CONTRAT POUR TROIS (3) ANS

Le conseil octroie le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie à la compagnie SIMO Management inc., pour les années 2024 à 2026, pour les montants suivants : 2024 : 5 294.40\$, plus taxes, 2025 : 5 559.12\$, plus taxes et 2026 : 5 837.08\$, plus taxes.

### VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie GFL Environmental Services inc., pour les travaux de vidange des boues dans les étangs aérés # 1, # 2 et # 3 pour un montant de 388 430\$, plus taxes, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, montant qui est affecté de la manière suivante : un montant de 275 760.98\$ provenant du code budgétaire « réserves financières – vidange étangs » et le solde au code budgétaire « surplus accumulé affecté égout secteur ».

### SERVICE DES LOISIRS – EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseil autorise l'embauche de madame Éléonore Cusson à titre de commis étudiante surnuméraire à la bibliothèque municipale.

### CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 3 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 3 concernant les travaux de construction d'une surface de dek hockey à la compagnie Gestion Dexsen inc. d'un montant de 15 042.75\$, incluant les taxes et représentant le coût correspondant à la libération du deuxième 50% de la retenue contractuelle de 10% appliquée sur les travaux de façon à prononcer la réception définitive de ces travaux.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMA – AUTORISER LE DÉPÔT

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et autorise madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

### AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS SUR LE TERRAIN D'HABITAT ST-PIE – AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise le paiement à la compagnie Les Artisans de St-Esprit pour la restauration de la statue pour un montant de 8 630\$, plus taxes, ainsi que le paiement pour l'achat de fleurs relatif à l'aménagement d'un montant de 300\$, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, montant qui est affecté de la manière suivante : un montant de 11 300\$ provenant du Fonds de développement rural et le solde au surplus libre.

### JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES – PROCLAMATION

Le conseil proclame la journée du 15 juin 2024 comme étant la

Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes aînées afin de sensibiliser la population.

### 10.1. SSI – DÉMISSION

ITEM RETIRÉ

### SSI – EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de monsieur Vincent Lebeau à titre de pompier et premier répondant, selon la politique salariale des pompiers en vigueur.

### SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires :

comptes présentés : 1 300 082.89\$, remboursements d'emprunts déboursés 192 205.61\$, salaires : 227 914.65\$.

### DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Rapport sur la stratégie de l'eau potable
- Rapport d'activités de l'an 2 relatif au Schéma de couverture de risques

### LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h55.

## PÉRIODES DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 7 MAI 2024

Une citoyenne demande de repousser les lignes pointillées sur le rang du Bas-de-la-Rivière : Le conseil conserve le statut quo.

Un citoyen demande que les balises sur le rang du Bas-de-la-Rivière ne soient pas installées l'une en face de l'autre :

- Il est important que les balises de chaque côté de la route soient alignées une en face de l'autre afin de créer le maximum d'effet de ralentissement d'autant plus que les balises sont beaucoup plus espacées que ce qui est recommandé par la norme du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (la norme recommande une distance d'au plus 20 mètres entre chaque balise).

Les véhicules de ferme ne posent pas de problèmes pour les balises Cyclo-Zone. Lorsque percutée, par un véhicule de ferme, la balise pliera sous le choc pour reprendre sa position initiale.

Un citoyen demande à la Ville si les demandes des citoyens concernant la sécurité sont transférées au comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains au lieu de les transmettre à la Sûreté du Québec : La Ville a fait parvenir des demandes au CSP et est en attente d'un suivi.

Un citoyen demande quelles sont les priorités déposées à la Sûreté du Québec à l'automne 2023 : Les priorités de la Ville de Saint-Pie sont la vitesse et le vandalisme.

Un citoyen demande que la Ville achète plus de radars pédagogiques : La Ville en possède déjà 5, dont 3 en zone scolaire et 2 mobiles.

Un citoyen demande si le conseil a le projet d'installer une piste cyclable sur la rue Notre-Dame étant donné que cette rue est étroite : Le conseil n'a pas de projet de piste cyclable sur la rue Notre-Dame à court terme. Cependant, cette rue est déjà partageable entre les cyclistes et les automobilistes et fait partie du circuit des Rivières.

Une citoyenne mentionne qu'après les travaux effectués sur le rang d'Émileville, des dommages ont été causés à un arbre : Une rencontre



a été demandée par la citoyenne et a eu lieu en mai.

Dépôt d'une pétition demandant à la Ville d'acheter les rues Dubois et Locas et de revoir le montant des taxes payé par les propriétaires de ces rues.

Plusieurs questions sur les éoliennes sur le territoire de Saint-Pie :

- Lecture d'un résumé de la rencontre du 24 avril par un citoyen et celui-ci se demande : Que ce soit le promoteur, la MRC des Maskoutains ou les agriculteurs concernés, il y a chaque fois de l'argent en jeu. Peuvent-ils être objectifs question d'environnement et d'acceptabilité sociale?
- Un représentant du CMVE demande le prêt d'un local pour une consultation publique
- Un citoyen explique comment s'est passé le processus menant à la rencontre du 24 avril dernier
- Un citoyen demande à la Ville d'adopter le projet de règlement déposé lors de la séance du 2 avril
- Un citoyen mentionne que la Ville devait être au courant depuis un certain temps
- Est-ce que la Ville va se renseigner sur le sujet pour être objective et avoir une vue d'ensemble

Réponse de la Ville :

La Ville de Saint-Pie a été rencontrée en 2023 par une compagnie qui souhaitait implanter des éoliennes sur le territoire, mais cette compagnie est allée ailleurs et n'a plus donné de nouvelles. Ensuite, le 11 avril 2024, la directrice générale et le maire ont rencontré la même compagnie désirant implanter des éoliennes dans la région. Le sujet devait être discuté lors de la plénière du 27 avril avec tous les élus, mais la rencontre entre le promoteur et les agriculteurs a été médiatisée. C'est pourquoi les élus n'ont pu discuter de ce sujet avant la sortie publique.

Par ailleurs, la MRC des Maskoutains est en voie d'adopter un règlement de contrôle intérimaire auquel toutes les municipalités de la MRC devront se soumettre. Par la suite, la Ville de Saint-Pie étudiera le dossier dans son ensemble.

## PÉRIODES DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JUIN 2024

Un citoyen demande si la Ville a prévu quelque chose dans le cas où les baux des organismes Fadoq St-Pie et Entraide St-Pie ne sont pas reconduits : La Ville travaille sur un projet de centre communautaire qui serait situé au terrain des loisirs au 165, rue Lacasse. Cependant, pour le moment, rien n'indique que les baux ne seront pas renouvelés à court terme.

Un citoyen mentionne que l'écocentre n'a pas pris sa pierre : En effet, l'écocentre ne prend pas la pierre. Nous avons également vérifié auprès des Carrières St-Dominique et ils n'ont pas le droit de prendre la pierre des gens n'ont plus.

Un citoyen demande un suivi concernant la vitesse sur le territoire de Saint-Pie : une rencontre devrait avoir lieu avec le CSP (comité de sécurité publique) de la MRC des Maskoutains, la Ville est en attente d'une date.

Un citoyen demande si la Ville de Saint-Pie a un nouveau parrain ou une nouvelle marraine puisque notre marraine a pris sa retraite : Pour

le moment, la Ville n'a eu aucune indication de la Sûreté du Québec concernant un nouveau parrain ou une nouvelle marraine, mais c'est tout récent.

Un citoyen mentionne la détérioration de l'asphalte près du pont sur la route 235 : Le ministère des Transports est avisé de la situation.

Un citoyen mentionne qu'il y a un grand achalandage au coin de l'avenue Roy et de la rue Notre-Dame les mardis et mercredis : Des solutions sont présentement envisagées afin de diminuer l'achalandage à cet endroit.

Plusieurs demandes de citoyens concernant le dossier des éoliennes

Réponse de la Ville :

Pour le moment, les membres du conseil n'ont pas pris de décision dans ce dossier. Les éléments suivants expliquent cette situation :

- Le 11 avril dernier, la directrice générale et le maire ont rencontré la compagnie Innergex qui leur a expliqué leur projet d'implantation d'éoliennes dans la région;
- Le 24 avril, les agriculteurs rencontraient la compagnie Innergex à la demande des agriculteurs. Cette rencontre a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux et les réseaux sociaux;
- Le 25 avril, le conseiller du district # 2 a démissionné, son poste devenant vacant;
- Les membres du conseil devaient discuter de ce dossier au caucus du 29 avril, mais les événements du 24 avril ont modifié les plans prévus;
- Le conseiller M. Pinard était absent pour cause de maladie;
- Avec un poste de conseiller vacant, un conseiller absent pour maladie, une conseillère ne désirant plus être présente aux caucus et monsieur le maire qui est en apparence de conflit d'intérêt et qui se retire dès qu'il est question des éoliennes, le conseil n'avait plus de quorum et ne pouvait prendre une décision dans ce dossier;
- Par ailleurs, le conseil attend l'adoption du règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Maskoutains avant de se prononcer.

Le conseil affirme que la population saint-pienne sera consultée avant de prendre une décision concernant les éoliennes.

Un citoyen demande pourquoi la Ville filme et enregistre les séances du conseil

Réponse de la Ville :

L'article 322.1 de la Loi sur les cités et villes stipule que « le conseil peut interdire la captation d'images ou de sons si l'enregistrement vidéo de chaque séance est diffusé gratuitement sur le site Internet de la municipalité ou sur tout autre site Internet désigné par résolution de cette dernière. L'enregistrement vidéo doit être ainsi disponible à compter du jour ouvrable suivant celui où la séance a pris fin, pour une période minimale de cinq ans ».

Il s'agit d'une nouvelle disposition de la loi et le conseil désire s'en prévaloir afin de rendre les séances accessibles à un plus grand nombre de citoyens en adoptant le règlement 283.

Un citoyen demande à la Ville de réglementer les arbres en-dessous des fils électriques : Pour le moment, le conseil ne prévoit pas réglementer sur ce sujet. Cependant, de la sensibilisation a été faite dans le journal municipal et sera faite de façon ponctuelle.



## INFORMATIONS SUR LES SERVICES

### INFO FLASH

- Les bureaux municipaux seront fermés les **24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2024** en raison de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada.
- Le 4<sup>e</sup> versement des taxes municipales sera dû le **18 juillet prochain**.

### LA BIBLIOTHÈQUE PASSERA À L'HORAIRE D'ÉTÉ après la journée de la Fête nationale du Québec **dès le 25 juin**

#### MARDI, MERCREDI ET JEUDI

de 11 h 30 à 16 h 30

de 18 h 30 à 20 h 30

**PS:** Il n'y a pas d'ouverture le samedi



## ENTRETIEN DES TERRAINS

### Règlement numéro 32-2015 :

« Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain non-vacant d'y laisser pousser du gazon, des branches, des broussailles, des herbes ou des mauvaises herbes à une hauteur de plus de 20 centimètres constitue une nuisance prohibée par le présent règlement. Cette prohibition s'applique également à tout terrain, à savoir, où l'on retrouve, soit une résidence, un véhicule récréatif, un bâtiment accessoire ou toute autre construction ou apparence de construction. Cette interdiction ne s'applique pas dans le cas d'un champ cultivé ou en pâture. »



## BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS!

Une pochette d'information a été conçue spécialement pour vous, nouveaux résidents de notre belle ville. À l'intérieur, vous y trouverez toutes sortes d'informations allant du plan de la ville jusqu'à l'horaire des collectes de matières résiduelles. Cela vous permettra sans doute de vous familiariser plus facilement avec votre nouvel environnement.

Vous êtes invités à passer chercher votre pochette à l'hôtel de ville, situé au 77 de la rue St-Pierre, aux heures d'ouverture habituelles, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 (fermé de 12 h 30 à 13 h) et le vendredi de 8 h à 16 h.

## BRANCHES D'ARBRES ET HAIES QUI EMPIÈTENT SUR LES TROTTOIRS

On peut remarquer qu'à certains endroits les trottoirs sont partiellement obstrués par une haie, réduisant ainsi l'espace pour la circulation des piétons.

Il est important que l'entretien de vos plantations se fasse de façon à ce qu'elles n'empiètent d'aucune façon sur le trottoir municipal. Également, assurez-vous qu'il y a un dégagement d'au moins 8 pieds de hauteur entre le trottoir et le début des branches de vos arbres en tout temps. Si votre propriété est située à une intersection, faites en sorte que vos plantations ne nuisent pas à la visibilité des piétons et des automobilistes.

**Après tout, c'est une simple question de sécurité!**





## LES ANIMAUX DE COMPAGNIE BONS AMIS, BONS VOISINS!



- Le service de contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la ville de Saint-Pie est assuré par :

### **SPAD (Société protectrice des animaux de Drummond division Saint-Hyacinthe)**

Heures d'ouverture du lundi au vendredi de 10 h à 18 h  
au 1-855-472-5700

En dehors des heures d'ouverture,  
communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141.

- Il existe deux règlements relatifs aux chiens et aux chats :  
règlement #194-2018 et le G300, chapitre 8.

Pour trouver toutes les informations concernant les animaux de compagnie sur notre site internet au [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca)



## CHIENS DANGEREUX

Saviez-vous que le gouvernement du Québec a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens? Le règlement d'application de cette loi est entré en vigueur le 3 mars 2020.

### VOICI QUELQUES-UNES DES DISPOSITIONS QU'ELLE CONTIENT :

- **LE PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN D'UN CHIEN DOIT L'ENREGISTRER** auprès de la Municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

AMENDE  
250\$ à 750\$

- **DANS UN ENDROIT PUBLIC, UN CHIEN DOIT EN TOUT TEMPS ÊTRE SOUS LE CONTRÔLE** d'une personne capable de le maîtriser. Le chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre.

AMENDE  
500\$ à 1500\$

- **UN CHIEN NE PEUT SE TROUVER SUR UNE PROPRIÉTÉ APPARTENANT À UNE PERSONNE AUTRE QUE SON PROPRIÉTAIRE** ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

AMENDE  
500\$ à 1500\$

- **LORSQU'IL EXISTE DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QU'UN CHIEN CONSTITUE UN RISQUE POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**, une Municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

AMENDE  
1000\$  
à 10 000\$

La Municipalité locale avise le propriétaire ou gardien du chien, lorsque celui-ci est connu, de la date, de l'heure et du lieu où il doit se présenter avec le chien pour l'examen ainsi que des frais qu'il devra déboursier pour celui-ci.

Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la Municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;
- Faire euthanasier le chien;
- Se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

La SPA de Drummond a été mandaté par la Ville de Saint-Pie pour l'application de ce règlement. Vous devez donc vous adresser à elle pour enregistrer votre chien ou pour toute question en lien avec cette loi.

**Vous pouvez la contacter au 1 855 472-5700.**



## INFORMATIONS SUR LES SERVICES



### FOYER EXTÉRIEUR

Aucun permis n'est requis pour un feu dans un foyer extérieur respectant les normes en territoire urbain !

Pour être conforme, votre foyer doit :

- Être muni d'un pare-étincelles couvrant toutes les parties libres de l'appareil;
- Être recouvert de ce pare-étincelles tant que le brasier n'est pas totalement éteint;
- Être muni d'une cheminée avec un chapeau.

#### LES MATÉRIAUX PERMIS COMME COMBUSTIBLES SONT ;

- les bûches;
- les branches et
- les feuilles mortes.

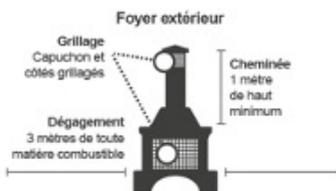


#### L'INSTALLATION DE CET APPAREIL DOIT RESPECTER LES DISTANCES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTES :

- Être installé en respectant une marge de 3m de toute matière combustible
- 3m Tout contenant de gaz inflammable
- 3m Ligne de propriété;

Les gros rebuts comme les matériaux de construction (bois traité) peuvent être envoyé à l'écocentre.

Visitez le site de la Ville de Saint-Pie pour plus d'informations sur la page du Service de sécurité incendie.



### PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS

#### VENREDI LE 12 JUILLET

La Ville de Saint-Pie désire informer sa population que la prochaine collecte de gros rebuts aura lieu **le vendredi le 12 juillet prochain** dans la municipalité.

Il suffit de les mettre à **compter de 7 h le matin** à l'endroit où sont habituellement déposées vos ordures ménagères. Les gros rebuts doivent être déposés de **façon ordonnée** en bordure de la rue.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter l'hôtel de ville ou consulté de site de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).**

### PAS DE PELOUSE

#### DANS LES RUES / PISTES CYCLABLES / TROTTOIRS !

Vous souvenez-vous l'article de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant l'herbicyclage? Cela consiste à laisser les rognures sur le terrain après la tonte. Il s'agit de la manière la plus responsable de se départir de sa pelouse! Il en découle plusieurs avantages tels que la préservation de l'humidité et par le fait même, la diminution du besoin d'arrosage, la production d'un engrais naturel et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. **Il est strictement interdit d'envoyer votre gazon dans les rues et/ou sur les pistes cyclables et/ou sur les trottoirs!** Un montant est budgété annuellement pour le nettoyage des rues et taxé aux citoyens. Cela représente un coût annuel entre 16 000\$ et 19 000\$.



**S'il vous plaît, GARDONS NOTRE VILLE PROPRE!!!**

#### PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

## CALENDRIER DE VIDANGES 2024



### 2024



#### Du 27 juin au 17 juillet 2024

Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

**ROUTE-RANG**

- Grand Rang Saint-François
- Chemin Saint-Dominique
- Rue des Bouleaux
- Rue des Pins
- Rue des Érables
- Rue de l'Aurore
- Rue Bousquet
- Rue Messier
- Avenue De Granpré
- Rue Desmarais
- Rue Saint-Jacques
- Rue Brais
- Chemin Lussier
- Rang des Grande-Allonges
- Route 235
- Chemin Roy
- Rang de la Rivière Nord
- 3<sup>e</sup> Rang de Milton
- Rue des Buissons
- Rue des Prés-Verts
- Rue des Trèfles
- Rue Dubois
- Rue Locas
- Rue des Merisiers
- Rue des Saules
- Rue des Pruches
- Rue de la Coulée
- Rue des Ruisseaux
- Rue des Lilas
- Rue de la Piscine
- Rue des Sous-Bois
- Rue des Tilleuls
- Rue des Cèdres
- Rue des Sociétaires
- Rue des Bâtisseurs
- Rue des Pionniers
- Rue des Fondateurs
- Rue des Patriotes

### 2025

Le calendrier des vidanges 2025 sera déterminé suite à la période de vidange de 2024. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

- Petit rang Saint-François
- Rang Bas-de-la-Rivière
- Rang de la Rivière Sud
- Rang de la Montagne
- Rang d'Emileville
- Route 235 (Rang Elmire, Rang Espérance)
- Rang Double
- Rang Saint-Ours
- Rang de la Presqu'île
- Grand rang Saint-Charles



## Cohabitions sans faire de vagues



### La Yamaska et la Noire : des rivières étroites impactées par les vagues

Les vagues causées par les bateaux de type wake, lorsque leurs ballasts sont remplis d'eau, créent de fortes vagues qui provoquent l'érosion des berges et remettent des sédiments en suspension, selon les conclusions d'une étude de 2013 menée en Estrie. Les chercheurs recommandent que ces bateaux demeurent à plus de 300 mètres des berges pour éviter de les endommager. Or, la largeur maximale des rivières Yamaska et Noire entre les municipalités de Saint-Césaire et Saint-Hyacinthe est de 80 mètres.



### Comment conduire sécuritairement un bateau à moteur?

- Éviter la création de vagues hautes qui risquent de faire chavirer de petites embarcations comme des canots, des kayaks ou des planches à pagaie
- Respecter une vitesse sécuritaire et ralentir dans les zones achalandées
- Limiter le bruit durant la journée et ne plus naviguer après 23h afin de respecter le droit à la quiétude des riverains



### Comment contrôler sa vague?

- Garder une vitesse basse ou une vitesse de planage
- Éviter les vitesses transitoires où la proue s'élève et la poupe s'enfonce dans l'eau



### Pour une cohabitation sécuritaire et harmonieuse

Au cours de l'été 2023, il y aura une présence policière accrue sur les deux rivières afin d'assurer la sécurité de tous les usagers. À l'été 2022, on note en moyenne l'émission de deux constats d'infraction et huit avertissements, et l'expulsion d'un usager, lors de chaque opération de surveillance.

### Saviez-vous que?

D'après les observations sur la Yamaska et la Noire en 2022, les motomarines sont les embarcations qui ont navigué le plus rapidement, dépassant régulièrement 50 km/h. Ce sont toutefois les bateaux de wake qui ont créé les plus hautes vagues.



**5X plus**

Les vagues de 25 cm et plus sont au moins 5 fois plus dommageables que celles de moins de 12 cm lorsqu'émises à moins de 300 m des berges.

**1,80m et moins**

Dans ces zones de faible profondeur, la remise en suspension des sédiments nuit à la faune aquatique et aux prises d'eau potable des municipalités riveraines. Les bateaux de type wake en mode surf créent un brassage important des sédiments jusqu'à une profondeur de 5 m.

**40 %**

Plus de 40% des accidents de nautisme sont attribuables à l'alcool. Sur la route comme sur l'eau, conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,08 est une infraction criminelle passible d'une amende minimale de 1 000 \$ et d'une suspension immédiate du permis de conduire.



**N'hésitez pas à signaler les comportements nuisibles ou dangereux.**

Contacts:

Formulaire en ligne du Comité Yamaska : [www.spst.quebec/yamaska/plaintes](http://www.spst.quebec/yamaska/plaintes)

Sûreté du Québec : 310-4141 ou \*4141 de votre appareil cellulaire

Urgences : 911



Pour plus d'informations et la bibliographie de cette brochure, visitez le [www.spst.quebec/yamaska](http://www.spst.quebec/yamaska) ou scannez le code QR.



# HISTOIRE ET PATRIMOINE

## LA SAINT-JEAN DU 150<sup>E</sup>

PAR RICHARD ST-PIERRE  
richard.st-pie@videotron.ca

Le 24 juin 1978 fut une journée d'allégresse à Saint-Pie avec une parade représentant tant les secteurs, les organismes, que les industries et les commerces. Que de talents exprimés ! Que d'ingéniosité pour les chars, les accessoires et les costumes !



La première croix par les Chevaliers de Colomb



L'Éducation



Les loisirs de l'Âge d'Or



Les pionniers défricheurs



Ténacité des pionniers, Grand-Rang



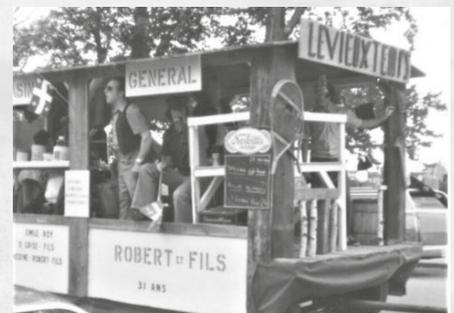
Le Cercle des Fermières St-Pie



Les bûcherons du Québec, Presqu'île



La cabane à sucre



Robert et Fils, marchand général



Réalité, vécu, Haut de la Rivière



Nos pompiers



Gagnant du 1<sup>er</sup> prix-village : R Dion



**HORAIRE D'ÉTÉ DÈS LE 25 JUIN**  
MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 11H30 À 16H30  
ET DE 18H30 À 20H30

# BIBLIOTHÈQUE



## NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au [WWW.VILLEST-PIE.CA](http://WWW.VILLEST-PIE.CA)



### Club de lecture d'été TD 2024

Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

### Vis l'aventure!

Ce club estival de lecture s'adresse aux enfants âgés de 5 ans à 12 ans. Il contribue à développer le plaisir de la lecture auprès des jeunes et à maintenir leurs acquis scolaires.

L'inscription est gratuite et le concept se veut simple, amusant et stimulant!

Les enfants inscrits au club reçoivent un carnet dans lequel ils inscrivent leurs lectures ainsi qu'un code d'accès secret



pour participer au club virtuel sur le site WEB du Club de lecture d'été TD. Tout au long de l'été, ils collectionnent des autocollants qui les stimulent à lire encore et encore... Toutes les semaines, ils sont conviés à participer à une activité d'animation spécialement conçue pour eux...

#### C'est facile de participer :

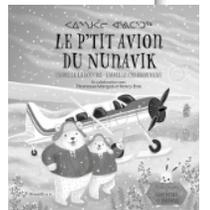
- Inscrivez votre enfant à la bibliothèque municipale et recevez un carnet pour collectionner les autocollants, pour noter les lectures de l'été et pour dessiner. Un code vous sera aussi remis. Ce code vous permettra d'avoir accès à des activités ainsi qu'à des livres électroniques
- Découvrez des activités stimulantes
- Amorcez votre aventure de lecture ensemble!
- Ces activités sont gratuites.

Les rencontres ont lieu à la bibliothèque municipale pendant 6 semaines, le

mercredi, en après-midi à partir de 13 h 30. Voici l'horaire des rencontres du Club à la bibliothèque : **3 juillet, 10 juillet, 17 juillet, 24 juillet, 31 juillet et 7 août.**

**Le 17 juillet prochain**, assistez à la conférence « Ouache un reptile! » Une occasion unique d'éveiller la curiosité des jeunes sur le rôle et l'importance de protéger les serpents, tortues, lézards... Un biologiste du Zoo de Granby pourra répondre aux questions en plus de présenter 1 animal vivant.

**Le 7 août**, pour souligner la dernière rencontre, participez à une activité toute spéciale réservée aux jeunes de Saint-Pie. Maman, Papa, Grand-maman ou Grand-papa sont aussi invités! Venez rencontrer l'auteure Isabelle Larouche qui nous fera découvrir le Nunavik. Elle a beaucoup voyagé sur les ailes d'Air Inuit et elle nous réserve bien des surprises.



## Biblio-Parents

Vivre la parentalité avec sérénité

De la documentation de qualité pour les parents sélectionnée par les bibliothèques

Afin de soutenir les futurs parents, l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et son partenaire, Naître et grandir, se sont associés pour développer un nouveau projet intitulé Biblio-Parents.

Biblio-Parents est un outil gratuit et en ligne, qui a pour but de soutenir les familles dans leur recherche d'ouvrages de qualité sur la grossesse et l'accouchement.

[biblioparents.ca](http://biblioparents.ca)



## Bingo littéraire d'été



Un livre avec un animal comme personnage principal	Une histoire d'enquête	Une histoire qui se passe dans l'eau	Une BD
Un magazine	Un coup de coeur	Un livre de la Sélection CJ	Un livre qui m'a fait rire
Une histoire qui fait peur...	Un livre emprunté à la bibliothèque	Une relecture	Un livre lu dehors
Un livre plus vieux que moi	Un livre choisi pour sa couverture	Un documentaire	(un titre qui ne va nulle part sur le bingo)

Par Valérie Fontaine, auteure pour la jeunesse, 2024



# ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX 2024

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES\*!

\*Exceptions : nourriture, breuvages et tournois.



Présence de Queues de castor (\$)
Présence de Maître glacier Sainte-Cécile (\$) 9h-1h

SAMEDI 22 JUIN AU TERRAIN DES LOISIRS

## FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE

- 9h Tournoi de balle de rues
11h-18h Zone familiale
11h Spectacle de Kiro
13h Tournoi de pétanque
19h Spectacle de Sandman le fascinateur
20h30 Spectacle de Lemay pis sa gang 1ère partie
Franco Fête nationale
22h Feux d'artifice par Royal Pyrotechnie
22h30 Spectacle Lemay pis sa gang 2e partie
110% Bob Bissonnette
1h Fermeture du site



MERCREDI 3 JUILLET AU TERRAIN DES LOISIRS

## SOIRÉE DANSE COUNTRY AVEC MICHAËL COTNOIR

18h30 à 21h30 sur la patinoire multifonctionnelle

Ouvert à tous!
Aucune inscription ni tarification.

Présence de Cornet en cavale de 17h à 21h30 au terrain des loisirs!
Délices glacés et autres surprises en vente (\$).





SAMEDI 13 JUILLET AU TERRAIN DES LOISIRS

## ZONE JEUNESSE ET SPECTACLE DE MUSIQUE

Dans le cadre du Tournoi de baseball famille et entreprise organisé par Nancy Maynard et France Griggs, la Ville de Saint-Pie vous offre :

**10h à 18h :** Zone familiale pour petits et grands, galerie de tir, babyfoot, jeux gonflables et plus.

**21h :** Spectacle du groupe Chic-Shack

**Autres activités par les organisatrices du tournoi :**  
feux d'artifice, nourriture et alcool en vente.



SAMEDI 24 AOÛT AU TERRAIN DES LOISIRS

## FÊTE FAMILIALE

- ★ Épluchette de maïs
  - ★ Parcours l'Aventure Juracirque (exclusité des Animations Richard Lacroix)
  - ★ Parcours de mini-putt 9 trous
  - ★ Jeux gonflables et animations
  - ★ Caricaturiste
  - ★ Maquillage rapide
- 11h à 15h**



SAMEDI 14 SEPTEMBRE SURFACE DE DEK HOCKEY

## DÉFI DANS L'CHAMPS

*Tournoi de dek hockey Saint-Pie et concours d'habiletés*

- ★ Inscription requise (\$)
- ★ Tournoi mixte et concours d'habiletés pour les 16 ans et plus
- ★ Détails à venir sur les réseaux sociaux
- ★ Brevages et nourriture en vente (\$)



## VIE COMMUNAUTAIRE

LA BRAPHISTE COLLEVY

12-13-14 juillet 2024

Au profit du Centre de la famille de Saint-Pie

Centre de la famille

# TOURNOI DE BASEBALL FAMILIAL ET ENTREPRISE

AU TERRAIN DES LOISIRS DE SAINT-PIE (165, RUE LACASSE)

PROGRAMMATION DU 13 JUILLET 2024

10h à 18h - Offert par la Ville de Saint-Pie  
Jeux gonflables pour petits et grands

21h - Offert par la Ville de Saint-Pie  
Spectacle du groupe Chic-Shack

22h - Offert par nos généreux commanditaires  
Feux d'artifice par Royal Pyrotechnie

NOURRITURE ET ALCOOL EN VENTE SUR PLACE !

ORGANISATRICES :  
Nancy Maynard : 450 330-2977  
France Griggs : 450 378-1860  
Julie Nicolas - Ville de Saint-Pie

NOS PRÉCIEUX COMMANDITAIRES :

GROUPE LUCKSE OLIER GRISE  
LES MARCHÉS Tradition SANAIR  
GARAGE MORIN SEMTECH  
JLD-LAGUE Proxim FERME VRAZ INC RONA

## CHANGEMENTS IMPORTANTS

À LA PHARMACIE DE SAINT-PIE

familiprix

**De grands changements s'opèrent à la pharmacie locale!!**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la pharmacie a changé de bannière pour devenir un Familiprix. Ce changement s'accompagne d'avantages considérables, avec entre autres un accès à une plus grande variété de produits et des promotions exclusives. La pharmacie a aussi profité de ce changement pour s'agrandir, avec un espace encore plus accueillant et moderne. Ce sera toujours la même merveilleuse équipe qui sera présente afin de vous servir en matière de santé et de bien-être.

Enfin, pour enrichir l'offre de services, une nouvelle infirmière s'intègre au sein de l'équipe. La pharmacie a la chance de pouvoir compter dans son équipe Mme Katy Auger, qui offrira une gamme complète de services, incluant des consultations santé-voyage, l'enseignement et le suivi de maladies chroniques comme le diabète de type 2 et l'hypertension, ainsi que des instructions sur les techniques d'injection de médicaments. Elle s'assurera aussi d'offrir un service de vaccination complet. Il sera toujours possible de venir à la pharmacie afin d'avoir plus de détails.

**Les propriétaires, Normand et Nathalie, sont impatients de vous accueillir dans la nouvelle pharmacie Familiprix agrandie et de continuer à vous offrir le meilleur service possible.**

### INSCRIPTIONS

## LIGUE DE PÉTANQUE

TOUS LES MARDIS À 19 H  
INSCRIPTION AVANT 18 H 45

POUR INFORMATION  
PAUL RAVENELLE 450-772-5131

Centre de la famille

# famill

70 av. Saint-François, Saint-Pie 450 772-6828  
www.centredelafamillestpie.com  
Surveillez notre page

- Nouvelle session **BÉBÉ ET MOI** débutera le 4 juin 2024
- **HALTE ALLAITEMENT** 16 juillet et 20 août
- **MICRO-RAFALE** se poursuivra durant la période estivales.

Nos autres activités reprendront le 29 août 2024.

**LE CENTRE SERA FERMÉ DU 21 JUILLET AU 4 AOÛT 2024.**



la Fabrique de Saint-Pie

## DU NOUVEAU CETTE ANNÉE

Sur le parvis de l'église, le **24 juin à 10 h 30** : messe de la St-Jean  
→ apportez vos chaises sous les arbres, si dame nature collabore, sinon ce sera à l'intérieur de l'église.

**ATTENTION, APRÈS LA CÉLÉBRATION, UNE SURPRISE VOUS ATTEND.**

**NB** : Horaire des vacances pour le bureau de la Fabrique Saint-Pie: **Fermé du 14 juillet 2024 au 27 juillet 2024 inclusivement.**

Pour toute urgence veuillez laisser un message au 450-772-2440. Les messages seront pris régulièrement et un retour dans les plus brefs délais.

### INVITATION À TOUTE LA POPULATION

2<sup>E</sup> ÉDITION

## SPECTACLE GRATUIT DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

vendredi le 21 juin 2024 à 19h00 en notre église.

C'est une belle occasion de débiter cette fin de semaine de la St-Jean, tout en chansons. Neuf interprètes de la paroisse : Rebecca, Gabrielle, Anaïs, Philippe, Nancy, Véronique, Annie, Nathalie et Claudine, vous interpréteront des chansons québécoises et en français.

Nous vous présenterons des hommages à Karl Tremblay des Cowboys Fringants et à Jean-Pierre Ferland.

Pour toutes informations au 450 772-2440 sur les heures de bureau.

Venez en grand nombre découvrir ces excellents talents cachés de notre milieu. Emmenez vos parents et amis.

*Au plaisir de vous accueillir !*

fadoq

## SAINT-PIE

301 rue Notre-Dame

### CARTES

Tous les **mardis 13h30** de septembre à juin

### BINGO

Le **3<sup>E</sup> LUNDI** du mois à **19H** (18 ans +) Amenez un invité et nous aurons une surprise pour vous deux.

### LOCATION SALLE

Il vous est possible de louer notre salle pour vos événements avec ou sans repas. Contactez Grégoire au 450 779-1260

Pour de l'information au sujet du bingo, contactez **Johanne au 450 230-1395** ou **Anne-Marie au 450 772-2186.**

Pour renouveler la carte de membre, communiquez avec **Jacqueline au 450 772-5226.**

## NOS ORGANISMES LOCAUX



	<b>CATÉCHÈSE</b> Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	<b>ENTRAIDE ST-PIE</b> M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	<b>CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE</b>	450 772-6828
	<b>FADOQ</b> Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	<b>CERCLE DE FERMIERES</b> Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	<b>CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE</b>	450 773-4966 #35
	<b>CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958</b> M. Patrice Caya	450 772-6349
	<b>LIGUE DE BALLE FÉMININE</b> Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	<b>CHORALE ST-PIE</b> Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	<b>LIGUE DE BALLE DU VENDREDI</b> M. Claude Clavet	450 502-2778
	<b>CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE</b> Secrétariat	450 772-2440
	<b>LIGUE DE PÉTANQUE</b> Paul Ravenelle	450 772-5131



# Votre Calendrier - Juillet 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	<b>1</b> BUREAUX MUNICIPAUX FERMES	<b>2</b> CONSEIL MUNICIPAL Séance à 19h	<b>3</b> SOIRÉE DANSE COUNTRY ouverte à tous	<b>4</b> Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	<b>5</b> Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	<b>6</b> ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h
<b>7</b> VOTE PAR ANTICIPATION District #2	<b>8</b>	<b>9</b> ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	<b>10</b>	<b>11</b> Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	<b>12</b> COLLECTE DE GROS REBUTS	<b>13</b> TOURNOI DE BALLE famille et entreprise: zone jeunesse et spectacle en soirée
<b>14</b> ELECTION PARTIELLE District #2	<b>15</b>	<b>16</b> ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	<b>17</b>	<b>18</b> DATE LIMITE pour payer le 4 <sup>e</sup> versement de taxes	<b>19</b> Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES	<b>20</b>
<b>21</b> PLEINE LUNE	<b>22</b> BINGO Fadoq	<b>23</b> ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	<b>24</b>	<b>25</b> Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES	<b>26</b> Collecte de DÉCHETS	<b>27</b>
<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b> ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	<b>31</b>			